



## COMITE DU SYNDICAT MIXTE DU HARAS NATIONAL D'HENNEBONT

Séance du 22 DECEMBRE 2017

### COMPTE-RENDU

\*\*\*\*\*

Suite à la convocation en date du 15 décembre 2017, le Comité du SYNDICAT MIXTE DU HARAS NATIONAL D'HENNEBONT s'est réuni le Vendredi 22 Décembre 2017 à 16 heures 30, à l'Espace de Découverte du Cheval en Bretagne à HENNEBONT, sous la présidence de M. André HARTEREAU, Président du Syndicat.

#### Présents :

Mme Gaël LE SAOUT, M. Alain LE QUELLEC, Mme Karine BELLEC, M. Jean-Rémy KERVARREC, Mme Marie-Annick LE BELLER, Mme Claudine CORPART, M. Joël IZAR (suppléant).

#### Absents excusés :

Mme Kaourintine HULAUD, Mme Marie-Annick MARTIN, Mme Gisèle GUILBART, Mme Armelle NICOLAS, M. François LE LOUER.

*A titre indicatif, était également présent le membre suppléant suivant :*  
M. Frédéric TOUSSAINT

\*\*\*\*\*

*M. LE PRESIDENT énonce rapidement les différents points inscrits à l'ordre du jour et souhaite qu'une attention particulière soit portée sur le dernier point relatif aux évolutions à venir en matière de gouvernance ainsi que sur les participations des partenaires représentés ce soir.*

*Il souhaite également expliquer les propos parus dans la presse pour lesquels, il estime avoir manqué de vigilance à tenir informé plus régulièrement l'ensemble des conseillers municipaux d'Hennebont sur les projets du site. Aussi, il précise s'être engagé devant les groupes minoritaires de la commune à transmettre les décisions prises au sein de cette assemblée, dont les séances sont publiques. De plus, il propose que le secrétariat du syndicat se charge de diffuser les éléments d'informations aux conseillers communautaires par le biais des assistants des groupes politiques qui assureront cette diffusion comme ils l'entendent. Cela lui semble le meilleur circuit.*

*Mme LE BELLER souhaiterait que le compte-rendu de la séance précédente soit transmis plus en amont du comité syndical.*

*Mme ALLIO précise qu'il est possible d'adresser ce document pour information aux membres du syndicat, sous la forme de projet. Cependant, il ne doit pas être communiqué avant son approbation par le comité syndical.*

*Préalablement à la présentation du point 1 relatif à la désignation de nouveaux membres, M. IZAR rappelle son souhait d'être représentant titulaire, or il constate être toujours suppléant.*

*M. BEAUMIER précise que la représentation de Lorient Agglomération se compose de 4 titulaires et 4 suppléants sans affectation particulière, l'objectif étant d'obtenir le quorum. Il appartient à Lorient Agglomération de désigner ses suppléants et titulaires, le syndicat mixte n'intervenant pas dans ces prises de décisions. Aussi, il propose à M. IZAR de manifester son intérêt auprès du Président de Lorient Agglomération. En outre dans le cas où les statuts évolueraient, le nombre de représentants est susceptible d'évoluer également, il serait alors l'occasion d'étudier cette faisabilité.*

## 1 - INSTALLATION DE NOUVEAUX MEMBRES

M. Jean-Michel JACQUES a démissionné de son mandat de représentant de Lorient Agglomération au sein du Syndicat Mixte du Haras National d'Hennebont. Cette démission est effective depuis le 12 juillet 2017. Par conséquent, lors de sa séance du 17 octobre 2017, Lorient Agglomération a procédé à la désignation d'un nouveau représentant, il s'agit de :

### Membre titulaire :

- Mme Gisèle GUILBART

### Membre suppléant :

- Mme Emmanuelle WILLIAMSON

Au cours de sa séance du 17 novembre 2017, le Conseil départemental a procédé à la désignation d'un nouveau représentant pour siéger au sein du Syndicat Mixte du Haras d'Hennebont afin de remplacer Mme Muriel JOURDA démissionnaire, il s'agit de :

- Mme Karine BELLEC , en qualité de membre titulaire.

Il convient dès lors de procéder à leur installation.

### **LE COMITE,**

**Vu** les dispositions du Code Général des Collectivités territoriales et notamment celles de l'article L.5211-10,  
**Vu** la délibération de Lorient Agglomération du 17 octobre 2017,  
**Vu** la délibération du Conseil Départemental du 17 novembre 2017,  
**Vu** les statuts du syndicat mixte du haras national d'Hennebont,

Article unique : **DECLARE** installées pour représenter Lorient Agglomération au sein du Syndicat Mixte du Haras d'Hennebont :

- Mme Gisèle GUILBART en qualité de membre titulaire,
- Mme Emmanuelle WILLIAMSON en qualité de membre suppléante.

et pour représenter le Conseil départemental au sein du Syndicat Mixte du Haras d'Hennebont :

- Mme Karine BELLEC, en qualité de membre titulaire.

## 2 - ELECTION D'UN VICE-PRESIDENT

Le Comité syndical venant de procéder à l'installation de nouveaux représentants du Conseil Départemental, il convient, en application de l'article 6 des statuts, de procéder à l'élection d'un Vice-Président représentant le Département.



*M. LE PRESIDENT insiste sur l'intérêt qu'il porte, au regard des dispositions des statuts, d'avoir une vice-présidence représentée par les appuis du Département et de la Région. Il juge important ce triptyque au sein de la gouvernance du comité de suivi. Il propose de désigner Mme BELLEC en tant que Vice-Présidente représentant le Département et sollicite l'avis de l'assemblée.*

*Mme BELLEC accepte cette proposition sous réserves de l'accord de M. KERVARREC.*

*M. KERVARREC émet un avis favorable.*

*M. LE PRESIDENT précise que cette configuration permet sur les dossiers un peu stratégiques, d'avoir au sein des deux instances, départementales et régionales, des représentants du syndicat mixte. Il affirme que les contraintes ne sont pas trop prégnantes, mais les agents du syndicat ainsi que la population, apprécient d'avoir une présence de ces institutions à l'occasion de certains grands événements. Avant de procéder à l'élection, il demande s'il y a d'autres candidats.*



Mme Karine BELLEC, ayant obtenu la majorité absolue (8 voix), le Président l'a déclaré installée en qualité de 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente du Syndicat.

*Arrivée de Mme Claudine CORPART.*

## 3 - COMITE DE SUIVI - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Au cours de sa séance du 27 mai 2014, le Comité syndical a procédé à la désignation de ses représentants au sein du Comité de suivi.

Ce comité a notamment pour fonction l'optimisation des relations entre les utilisateurs du site, l'ajustement éventuel des clauses financières décrites dans le protocole d'accord pluriannuel conclu avec l'IFCE, la validation des évolutions d'organisation ou de répartition des charges, l'examen des modalités de la communication du syndicat mixte...

Compte tenu de la désignation d'un nouveau représentant du Conseil Départemental au sein du Syndicat Mixte du Haras, il y a lieu de procéder à la désignation des nouveaux représentants du Conseil Départemental au sein de ce comité, soit un titulaire et un suppléant.

Sont proposés :

- , en tant que membre titulaire,
- et
- , en tant que membre suppléant.



*M. LE PRESIDENT rappelle que ce comité, composé de 10 personnes représentant l'ensemble des partenaires membres du syndicat, a pour mission de préparer les orientations stratégiques du syndicat mixte pour les instances.*

*M. BEAUMIER ajoute que sa composition n'est pas limitative, en effet, en fonction des sujets traités, les membres élus peuvent choisir d'associer aux réunions un technicien de leur choix.*



LE COMITE, après en avoir délibéré,

Vu les statuts du syndicat mixte du haras national d'Hennebont,

Article unique : DESIGNE pour siéger au sein du Comité de suivi Mme Karine BELLEC en tant que membre titulaire et M. Jean-Rémy KERVARREC en tant que membre suppléant.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

#### 4 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 20 SEPTEMBRE 2017

*M. LE PRESIDENT précise que s'il y a eu un léger déficit de communication vis-à-vis des autres institutions sur les ambitions de ce projet, c'est parce qu'en une année les choses sont allées très vite. En effet, la date du 6 décembre dernier marquait la signature de l'acte d'achat avec le Président de l'IFCE en présence de tous les partenaires. Cet aboutissement a été possible grâce à l'investissement du personnel du Syndicat Mixte et des services des différentes collectivités. L'autre élément faisant suite à ce compte-rendu, est la décision prise par Lorient Agglomération lors de sa séance communautaire de mardi, d'investir un budget conséquent sur la refonte de l'espace muséographique et d'engager les démarches nécessaires à la réalisation d'une structure couverte dans la cour du puits, visant à sécuriser la pratique des spectacles équestres. A l'occasion de cette séance, M. BEAUMIER avait préparé l'intervention du Président de Lorient Agglomération qui relatait la présence de 80 étalons sur le site en 2004 contre 3 aujourd'hui. Ceci pour dire, que sur le plan stratégique les gens ne viennent pas ici pour voir des images en 3D ou l'histoire du cheval à travers les siècles, ils veulent voir des chevaux, d'ici et d'ailleurs, dont l'importance de la présence du GIP notamment. Il reste dorénavant à définir les axes de développement autour de l'activité sportive. Par conséquent, une restitution des études en cours sera présentée en comité stratégique de pilotage et au conseil syndical, portant sur l'organisation fonctionnelle des outils équestres du site conformément aux propositions décrites dans le diaporama joint au compte-rendu de la séance du 20 septembre dernier.*

*M. BEAUMIER propose que les comptes rendus des réunions du comité de suivi soient diffusés à l'ensemble des membres afin d'assurer une bonne connaissance de l'avancement des projets. Il revient sur l'histoire du projet : il y a un an l'Agglomération et la Ville achetaient la partie basse du domaine du haras au prix de 750 000 € pour un domaine de 23 hectares composé de 40 bâtiments bénéficiant d'un certain prestige. Il ne faut toutefois pas retenir que ce chiffre mais plutôt les 5,4 M€ de valeur estimée de l'ensemble, qui au terme d'une négociation a fait valoir les investissements menés par les collectivités, notamment Lorient Agglomération depuis 18 ans, et a permis d'aboutir à une solution. Ce rachat n'aurait pu être validé*

*politiquement s'il n'y avait pas eu d'ores et déjà un projet convaincant en termes d'attractivité touristique, avec en parallèle une réelle économie autour du cheval qui reste l'élément pivot du projet, face aux craintes formulées par les élus sur le coût de maintenance et d'entretien que nécessite un tel site. C'est de ce projet dont il faut que tout le monde s'imprègne afin de bien comprendre les montages et retombées à long ou moyen terme, et de pouvoir restituer la globalité du projet au plus grand nombre. Ainsi, une présentation au bureau communautaire et au conseil des Maires de Lorient Agglomération sera prévue.*

*M. IZAR souhaite préciser qu'il ne pense pas que ce soit un jeu politique, c'est normal qu'il y ait débat mais affirme que les deux groupes qu'il représente aujourd'hui se posent des questions par méconnaissance des bilans. Toutefois la plupart des élus sont favorables au projet, comme cela a pu être constaté lors du conseil communautaire où seulement onze élus de son groupe politique se sont abstenus. La faille incombe au manque de communication.*

*Après ce constat, M. LE PRESIDENT évoque l'éventualité de renouveler l'organisation d'une visite du site à l'occasion d'une manifestation particulière, si l'agenda le permet.*

*Mme LE SAOUT indique que le directeur général des services de la Région a évoqué son souhait de visiter le site.*

*M. LE PRESIDENT précise que ce pourrait être l'occasion d'organiser cette visite avec le nouveau directeur général des services de l'agglomération.*

*M. KERVARREC sollicite que le directeur général des services du département soit également associé à cette visite.*

*Mme LE BELLER s'interroge sur les éventuelles réflexions en cours concernant le bail de la société hippique expirant en 2019, car M. BEAUMIER évoquait l'organisation de compétitions, or, celles-ci ne pourront avoir lieu que si une structure organisatrice fonctionne. Elle précise que si des pistes sont à l'étude, elle souhaiterait en être informée plutôt que de l'apprendre par d'autres circuits.*

*M. LE PRESIDENT informe qu'une rencontre avec la Présidente de la Société Hippique s'est tenue dernièrement, il lui a été réitéré les intentions, déjà formulées il y a un an, de procéder en 2019 à une mise en concurrence. Le sentiment qu'il a exprimé à Mme Emilie Sévère est que la société hippique, qui a été créée de toutes pièces par les haras nationaux, n'a jamais eu à se soucier de quoique ce soit en matière du coût qu'elle représente sur le site, bénéficiant de plus d'un loyer en dehors de toutes réalités économiques puisqu'il est de 1 500 € par mois. Le site du haras est remarquable, il est important de donner une image positive et qualitative des services et activités qui s'y déroulent.*

*M. LE PRESIDENT rapporte qu'à l'occasion du Salon des Maires, il s'est entretenu avec la Fédération Française d'Equitation qui l'informait que leur stratégie actuelle était ciblée sur le développement de masse de la pratique du poney. L'activité de poney club n'existait pas historiquement sur le site et est aujourd'hui très importante dans le cadre des actions pédagogiques menées, notamment avec « Tous en selle », ou dans le cadre de la politique de la ville. Aussi, la question qui se pose est : « du poney jusqu'où allons-nous dans l'instruction, quel niveau ? Allons-nous vers les lycées d'Hennebont, vers le sport étude, vers le sport d'élite ? A quel niveau devons-nous situer le curseur ? » Le second métier exercé sur le site concerne l'organisation des concours qui exige un niveau de prestation impactant le site, tout en sachant que sur le pays de Lorient un certain nombre d'organiseurs reconnus nationalement sont*

déjà bien implantés. Les deux éléments marquants de cet échange avec la FFE sont, premièrement le rayonnement du Celtik Jump qui se déroule au Parc des Expositions et considéré comme une vraie chance de bénéficier d'un tel événement national sur notre territoire, de plus, avec des gens de grandes compétences dont le responsable est devenu Président du comité départemental. Il paraît donc opportun de s'interroger sur la manière dont notre site participe à la dynamique de cet événement qui se révèle lucratif. Enfin, le dernier métier exercé sur le site concerne l'accueil de chevaux de propriétaires qui exige de proposer une grande qualité de prestation sur un marché fortement concurrentiel. Aussi, la question a été posée à la Présidente de la société hippique sur la volonté du club de conserver ces trois fonctions et jusqu'à quel niveau ? Sa première réponse a été : « nous avons besoin des trois pour assurer un équilibre financier, c'est bien parce que nous gagnions un peu d'argent sur les concours, que nous pouvons payer des instructeurs etc... ».

Mme LE BELLER précise que cette évolution est assez récente, il faut alors s'interroger sur fait de savoir depuis quand l'activité décline car ce n'était pas le cas lorsqu'il y avait un instructeur sur le site, s'il n'y a pas d'instructeur qui sort en compétition officielle à un certain niveau, les propriétaires iront ailleurs parce que cela desservira l'image du haras.

A l'interrogation soulevée par Mme LE BELLER sur le nombre actuel d'adhérents à la SHN, M. BEAUMIER précise que ce nombre est passé de 400 à 280.

Mme LE BELLER précise connaître l'origine du problème. Elle fréquente cette structure, parmi d'autres, en tant qu'officielle sur les terrains de concours, mais aussi au Celtik Jump ou à Plouay..... Elle indique avoir une sensibilité pour ce site étant native d'Hennebont, et a connu le fonctionnement de cette structure en termes d'apprentissage.

M. BEAUMIER évoque ses inquiétudes au regard de la manière dont les choses évoluent et de l'image renvoyée à l'extérieur qui s'avère catastrophique. Dans la mesure où il n'y a pas un instructeur qui tire vers le haut l'ensemble du club, cela provoque une fuite des propriétaires. L'image, la qualité et la personnalité de l'instructeur sont indissociables pour le bon fonctionnement du club. A ce jour, la façon dont sont entretenues les écuries, la cavalerie en général, est très préoccupante et nous l'avons clairement exprimée à la présidente du club, en lui rappelant quels étaient nos enjeux. Il est donc nécessaire de remettre un modèle en place, lequel, il ne le sait pas mais une réflexion doit être engagée.

M. LE PRESIDENT explique qu'il faudra définir les modalités de la consultation que le Syndicat Mixte lancera pour la gestion de certaines activités équestres ; une réflexion préalable sera menée pour convenir du meilleur schéma de portage des différentes activités, d'instruction, d'organisation de concours ou d'écurie de propriétaires. Enfin le syndicat mixte a tenu à alerter la SHN de son insatisfaction sur la gestion de l'écurie des propriétaires.

M. KERVARREC indique qu'à leur décharge, il y a une offre qui n'existait pas à l'époque sur le territoire et à proximité même, et renforcer l'attractivité est un travail de longue haleine.

Mme LE BELLEC estime qu'il y a toutefois matière à faire, le site bénéficie d'un bel espace, d'une grande carrière même s'il est vrai que d'autres structures se sont ouvertes aux alentours, dont certains directeurs ont été moniteurs aux haras. Elle convient également que le milieu des propriétaires du cheval est très versatile, avec d'importantes exigences, mais le site possède un fort potentiel exploitable.

*M. LE PRESIDENT ajoute que cet aspect potentiel est pris en compte dans l'étude en cours avec l'IFCE et AMCO, dont la restitution du pré-programme est prévue fin janvier et fera l'objet d'une présentation à cette assemblée. Il donne la parole à M. TOUSSAINT pour présenter les éléments de contexte qui font suite au vote intervenu en conseil municipal de la ville d'Hennebont concernant le renouvellement de la mise à disposition des terrains autour de l'abbaye au profit du syndicat mixte. Il a été choisi une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'abbaye de Lajoie.*

*M. TOUSSAINT informe que le choix s'est porté sur le groupement mené par le cabinet In Extenso, avec une tranche ferme portant sur la définition de la viabilisation du projet et une tranche optionnelle relative à la sélection des candidats éventuels qui auront pour projet de créer une activité économique autour de l'hôtellerie et la restauration, l'accueil de séminaires, dans le respect du cahier des charges définissant les prescriptions attendues. L'objectif est également que cette activité vienne s'intégrer dans le projet de site, sachant que le souhait exprimé par la commune d'Hennebont est de rester propriétaire du site. Un accompagnement juridique sera nécessaire dans le cadre de la négociation du futur bail.*

*M. KERVARREC s'interroge sur le fait de savoir si des demandes en matière d'hôtellerie ont déjà été formulées.*

*M. TOUSSAINT répond qu'il n'y a pas de demande dans l'immédiat, le cahier des charges est en cours d'élaboration. Cette mission a été confiée à In Extenso, spécialisé dans ce type de montage, à titre indicatif, c'est eux qui ont conduit l'opération du Palais de Justice de Nantes ainsi que le Palais Saint-Georges à Rennes, même si malgré eux, cette dernière n'a pu aboutir. Pour mener à bien cette mission, ils recherchent un financier, un architecte du patrimoine et un opérateur, cette mixité de compétences assurera une stabilité au projet.*

*M. LE PRESIDENT confirme l'importance de bénéficier d'une équipe pluridisciplinaire pour ce type de projet. Il affirme que des groupes ont manifesté leur intérêt avec l'appui de la Caisse des Dépôts par exemple. L'option privilégiée s'orienterait vers un bail emphytéotique en fonction du niveau des investissements qui seront réalisés, sur un patrimoine permettant de bénéficier d'une défiscalisation importante de l'ordre de 60 %, répondant à une logique économique. En fonction de ces éléments et du niveau des acteurs, sera définie la durée de ce bail : 30 - 40 - 50 ans.*

*Mme LE BELLER demande quel est le calendrier prévisionnel.*

*M. TOUSSAINT répond que la première étude de faisabilité sera remise au mois de mars, ensuite la tranche optionnelle sera lancée avec une restitution pour août / septembre.*

*M. LE PRESIDENT précise que les conclusions de ces études seront présentées au syndicat mixte pour information à partir de septembre. Il précise que les contraintes imposées par la semaine hippique ont été prises en compte dans le cahier des charges.*

*M. TOUSSAINT informe que le cahier des charges a été rédigé par un comité de pilotage afin de bien veiller à lister toutes les contraintes éventuelles. De plus, parmi les préconisations fléchées dans le cahier des charges, il est attendu une réflexion sur l'ouverture au Blavet visant à renforcer l'attractivité touristique.*

*Mme LE BELLER précise que tous ces critères sont importants pour attirer les cavaliers du grand ouest.*

*M. LE PRESIDENT rappelle l'objectif du Syndicat Mixte : l'émergence d'un projet de développement économique, social, culturel autour du cheval qui s'inscrit sur l'ensemble du site situé au cœur d'une enceinte de 3,5 kms. Par conséquent, il n'est pas envisageable à ce jour de se défaire des longères bordant la route qui pourraient avoir un accès extérieur, mais il est souhaitable de les intégrer dans ce projet de site. Elles pourraient, par exemple, permettre à la Région d'accueillir un internat pour le centre horticole du Talhouët à partir du moment où on développe la double compétence. Le fait d'avoir une fréquentation scolaire sur une partie de l'année, libérerait des locaux d'accueil pour des stages l'été. En outre, il précise que le débat à devancer l'ordre du jour, et propose maintenant d'approuver le compte-rendu.*



Le compte-rendu de la séance du 20 septembre 2017 est adopté à l'unanimité.

## **5 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018**

La maîtrise foncière du site du Haras National d'Hennebont étant assurée depuis décembre 2016 avec son rachat par Lorient Agglomération et la Ville d'Hennebont, l'exercice 2017 a été abordé avec prudence et le souci permanent d'un atterrissage équilibré du budget. Les investissements ont été limités au strict minimum et axés sur des programmes d'étude, du matériel et de l'outillage, la mise en conformité de locaux.

L'étude portant sur le programme d'organisation et de rénovation des structures équestres a été lancée. Elle a été confiée au cabinet Préprogram qui s'est associé à l'Ifce. Les conclusions de la phase 1 seront présentées lors du 1<sup>er</sup> comité syndical de l'année 2018. Elles permettront d'envisager de façon plus précise les investissements à réaliser ainsi que leur phasage.

Une étude sur l'aménagement d'un parcours de cross équestre a été menée parallèlement. Les conclusions permettront, en lien avec le programme d'organisation et de rénovation des structures équestres, de préfigurer d'une façon globale l'agencement des différents parcours servant les disciplines équestres les plus variées.

Un comité de pilotage rassemblant un élu et un technicien de chacune des collectivités constituantes a été mis en place. L'objectif de ce comité est de permettre à chacune des collectivités membres, de participer activement au suivi des projets et réflexions en lien avec leurs compétences et leurs enjeux respectifs.

La question de l'équilibre de fonctionnement du Syndicat Mixte a été au centre des sujets dont s'est saisi le comité de pilotage. Les échanges ont permis d'aboutir, à ce stade, aux éléments suivants :

- la définition du niveau d'engagement financier de chaque collectivité pour l'exercice 2018,
- la rédaction d'un projet de nouveaux statuts permettant à la fois d'élargir le champ d'action du Syndicat mixte et de revoir les modalités de gouvernance liées aux participations financières des membres.

Avant de pouvoir doter le syndicat d'un budget qui lui permette de fonctionner et de mettre en œuvre le projet de développement, il est nécessaire que les nouveaux statuts actant les montants revus des participations des membres, soient adoptés.

Dans cette attente, le budget qui sera proposé au vote est nécessairement calqué sur le niveau de participations de 2017. Ce budget se situe en outre dans un contexte de réduction de certains revenus des immeubles notamment concernant le loyer de l'Ifce. Cependant de nouvelles perspectives d'accueil de nouveaux locataires permettraient de compenser cette baisse.

Pour tenir le périmètre de ce budget, les dépenses de fonctionnement doivent être abordées à minima. La section d'investissement sera auto-financée sans recours à l'emprunt au travers des dotations aux amortissements (de l'ordre de 140 K€). Les investissements seront prioritairement orientés vers la continuation de l'étude de programmation ainsi que vers des actions indispensables liées aux outils de travail du site.

Le faible montant de la reprise de l'excédent de fonctionnement 2017, de l'ordre de 100 K€ (à affiner après la clôture de l'exercice), n'offrira pas de marge de manœuvre pour le budget 2018 dont l'équilibre sera difficile à atteindre.

Il est urgent de faire aboutir les réflexions en cours sur l'évolution des participations afin de permettre l'adoption de nouveaux statuts et le vote d'un budget supplémentaire au cours de l'année 2018.



*M. LE PRESIDENT donne la parole à M. BEAUMIER pour la présentation du débat d'orientations budgétaires et lui propose d'expliquer le calendrier ainsi que la raison pour laquelle ce DOB est succinct.*

*M. BEAUMIER rappelle qu'il avait été évoqué lors du comité syndical du mois de septembre la nécessité de faire évoluer les participations de chaque collectivité membre du syndicat mixte. Chacune des collectivités membres avait exprimé sa position. Aujourd'hui, même si la seule réponse réellement formalisée est celle de la Région dont Mme LE SAOUT s'en était fait l'écho lors de ce précédent comité, s'engageant sur une réévaluation de sa participation à hauteur de 225 000 €. Suite à cette réunion, les échanges se sont poursuivis au sein du comité de pilotage pour aboutir aux engagements formels mais verbaux suivants : augmentation de la participation de Lorient Agglomération sur le même niveau que la Région et celle de la Ville d'Hennebont à hauteur de 75 000 €. Celles-ci sont actées. Le Département a voté lors de son budget 2018, la reconduction à l'identique, soit 125 000 €, d'autres possibilités sont évoquées, comme une contribution à l'investissement. En ce qui concerne ces participations qui sont statutaires, elles nécessitent par conséquent une révision des statuts actuels, il est donc proposé aujourd'hui d'avoir un retour formalisé de chacun.*

*M. LE PRESIDENT précise que chaque collectivité n'est pas sur le même calendrier budgétaire, le Département étant très en amont sur ces décisions budgétaires, la Ville d'Hennebont a présenté son DOB la veille de cette réunion en conseil municipal, les discussions et arbitrages sont donc en cours, le vote du budget interviendra en janvier avec la perspective de passer de 40 000 à 60 000 € en numéraire et 15 000 € en prestations qui seront détaillées, comme par exemple la mise à disposition d'une nacelle pour l'entretien des gouttières. Il précise que les prestations qui étaient assurées auparavant en régie par la Ville d'Hennebont seront chiffrées, elles seront*

*maintenant valorisées. Il faut savoir que sur l'année 2017, la Ville a apporté pour 9 000 € à la SHN pour l'organisation des concours.*

*Mme LE GUELLAUT indique que la participation de Lorient Agglomération est arrêtée pour 225 000 €.*

*M. LE PRESIDENT réprecise que la participation de l'agglomération est donc de 225 000 €, celle de la Région de 225 000 € également, 125 000 € pour le Département et 75 000 € pour la Ville d'Hennebont. Ces éléments vont permettre d'engager la préparation du budget 2018.*

*M. BEAUMIER précise, qu'avant de pouvoir inscrire et voter le budget tenant compte de ces participations, il conviendra d'adopter les nouveaux statuts. Or, le calendrier fait que la modification des statuts prend un certain temps. En effet, une fois le projet des nouveaux statuts arrêté, ceux-ci devront être adoptés par délibération par toutes les instances des collectivités membres, ils pourront alors être transmis en Préfecture pour être exécutoires. Ces échéances nous conduisent à mi-2018. Il est important de respecter ce calendrier pour assurer le bon fonctionnement du syndicat. De plus, le budget devra être voté dans les deux mois suivant le débat d'orientations budgétaires, soit au plus tard le 22 février 2018 à périmètre égal de celui de 2017. Il pourra être voté par la suite un budget supplémentaire à l'issue de l'adoption des statuts. Toutefois, il interroge Mme AULAGNE, Directrice des services financiers de l'agglomération afin de savoir s'il existe un autre mode opératoire, c'est-à-dire une possibilité comptable d'inscrire au budget le delta entre les anciennes participations et les nouvelles par le biais d'une subvention exceptionnelle ou autre. Dans tous les cas, nous ne serons pas en mesure d'inscrire au budget de février un périmètre réévalué.*

*Mme ALLIO précise qu'en tout état de cause le budget de Lorient Agglomération sera voté le 13 février 2018 avec la nouvelle participation, mais afin de pouvoir verser celle-ci au syndicat, la trésorerie exigera un justificatif du montant inscrit dans les nouveaux statuts. Ceci étant, les délais de procédure précités pourront éventuellement être raccourcis en fonction des dates de réunions des assemblées respectives.*

*M. BEAUMIER relève que cela ne change rien à la méthode nécessitant un premier vote budgétaire, puis un second sur un budget supplémentaire. La difficulté va résider à présenter un budget avant le 22 février prochain.*

*Mme AULAGNE informe de la possibilité de faire un budget primitif qui n'intègre pas les éléments chiffrés de l'exercice précédent, et dans ce cas, ceux-ci seraient repris sur une étape budgétaire ultérieure du type décision modificative comme nous le faisons pour Lorient Agglomération ou dans toutes autres collectivités territoriales. A l'occasion de cette reprise de résultat, nous pourrions inscrire alors des dépenses supplémentaires, ce qui permettrait de présenter un budget à l'équilibre et d'orienter le programme par la suite.*

*M. LE PRESIDENT propose de faire un tour de table afin de connaître les dates des votes des budgets des collectivités membres. Pour le Département, il est voté sur la même hauteur de participation, la Ville d'Hennebont votera son budget le 25 janvier, pour l'agglomération ce sera le 13 février.*

*Mme LE SAOUT informe que le vote du budget de la région est programmé les 15 et 16 février 2018.*

*M. BEAUMIER demande si les délibérations doivent également porter sur la modification des statuts ?*

*Mme LE GUELLAUT répond que ce sont deux étapes différentes. Le budget du syndicat est contraint de se calquer sur les participations actuellement indiquées dans les statuts, en revanche chaque collectivité peut déjà anticiper et inscrire dès maintenant dans son budget un montant supérieur au montant actuellement inscrit dans les statuts du syndicat.*

*M. LE PRESIDENT conclut en indiquant que l'objet du présent débat d'orientations porte sur ces deux items, la définition du niveau d'engagement financier de chaque collectivité membre sur l'exercice 2018, et la rédaction d'un projet de nouveaux statuts permettant à la fois d'élargir le champ d'actions du syndicat mixte qui était uniquement la préservation du patrimoine vers une vraie dynamique stratégique sur le site, et de revoir les modalités de gouvernance liées aux nouvelles participations.*

*M. BEAUMIER fait état de la nécessité de « dépeussier » ces statuts qui étaient adossés à un fonctionnement où l'Etat était encore propriétaire et dont le syndicat devait rendre compte des investissements engagés, ceci est aujourd'hui caduque. L'objectif du jour était de présenter le fruit du travail réalisé par le comité de pilotage et les techniciens associés, sur le projet de rédaction des nouveaux statuts, remis sur table, dont aucune décision ne sera prise aujourd'hui.*

*M. LE PRESIDENT sollicite le vote de cette délibération actant le Débat d'Orientations Budgétaires, imposé par la loi Notre.*



LE COMITE, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5211-36, L 2312-1, L 2313-1,

Article unique : **PREND ACTE** du rapport d'orientations budgétaires 2018 du budget, sur la base duquel s'est tenu le débat d'orientations budgétaires.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

## **6 - ECHANGES AUTOUR DES PROJETS DE STATUTS**

*M. BEAUMIER précise que les évolutions majeures de ces statuts portent évidemment sur le niveau des participations, les montages définis initialement à la création du syndicat mixte en 2007 ne permettaient pas d'avoir une vision claire des apports respectifs puisque certains apports étaient amenés en valorisation d'une contribution qui ne concernait pas directement le syndicat mixte. Avec cette nouvelle rédaction, la volonté est d'apporter une plus grande transparence des apports des collectivités membres, des missions du syndicat mixte et enfin de la représentation au sein de ce comité syndical et du comité de suivi qui s'appellera désormais « Bureau ». Les représentations sont proportionnelles aux apports en numéraire, nous aurons donc demain : 4 délégués titulaires et suppléants au sein du comité syndical pour Lorient Agglomération ainsi que pour la Région Bretagne, 2 délégués titulaires et suppléants représentant le Département, 1 titulaire et 1 suppléant pour la commune d'Hennebont. Les attributions du comité syndical et la délégation qu'elle apporte au Président restent inchangées. En outre, le comité syndical déléguera au Bureau*

*d'avantage d'attributions que précédemment afin de renforcer ses pouvoirs. La volonté est également de permettre au syndicat mixte de porter, en son nom propre, un certain nombre d'actions qui permettront demain d'optimiser des recettes propres. Dans l'ensemble, le contenu de ces statuts connaît assez peu d'évolutions mais une plus grande transparence et une simplification avec la constitution de ce Bureau qui se substitue au comité consultatif. C'est dans cet esprit que ce travail a été mené avec les élus et les services associés à cette réflexion. Il propose à chacun d'en prendre connaissance, précise que le préambule de ce document rappelle la chronologie du contexte. Après relecture, il propose de compléter ce projet en mettant l'accent sur les liens étroits à tisser entre le syndicat mixte et le GIP sur le volet « cheval », car c'est également à ce titre que la Région intervient.*

*M. LE PRESIDENT informe que ces projets de statuts ont été communiqués aux collectivités membres dont certaines ont formulé leurs observations.*

*Mme LE GUELLAUT apporte la précision suivante sur la future participation de l'agglomération de 225 000 €. Jusqu'à présent il était établi une convention permettant au syndicat de s'adosser à l'ensemble des services de l'agglomération, gracieusement (rédaction des marchés, conseils juridiques, établissement du budget, préparation des délibérations...). Dorénavant ces prestations seront valorisées financièrement.*

*M. LE PRESIDENT ajoute que le but est de tendre à une plus grande autonomie du syndicat, avec une collaboration renforcée avec le GIP car nous avons une crainte, compte-tenu du peu de chevaux de travail sur le Morbihan et le Finistère Sud, qu'il y ait un regroupement des activités sur une zone où le cheval est forcément plus utilisé, comme les Côtes d'Amor et surtout le Finistère nord.*

*M. LE QUELLEC considère aujourd'hui que les chevaux du GIP, qui servent à la monte naturelle, à l'insémination, restent sur Hennebont. Le problème demeurant est que depuis deux ans cette activité repart sur Lamballe, et la baisse du nombre de saillie est constatée sur le secteur d'Hennebont alors que le contexte économique est favorable pour la viande. C'est un sujet qu'il faut évoquer, nous n'avons jamais vu de poulains vendus aussi cher en Bretagne, les prix ont quasiment été multipliés par deux, et il existe un important marché à l'export vers le Japon notamment. Le syndicat des éleveurs est tout à fait conscient de la situation et entend profiter de cette conjoncture en sensibilisant les éleveurs du Morbihan et du Finistère Sud sur ce contexte, parallèlement, il y a les actions menées sur le cheval territorial. Il rappelle être en charge de dynamiser le cheval breton au travers du « Plan Breton pour le Cheval » et estime qu'il ne faut pas feindre ce contexte économique car 80 % du marché du cheval concerne la viande. Néanmoins, ça n'empêche pas que tout le reste (l'attelage, le cheval territorial) profite de cette situation et soit valorisé par ce biais. Il espère que nous conservions des chevaux à Hennebont, à la fois pour prolonger la tradition mais aussi en termes de logique économique entre Lamballe et Hennebont. Il pense pouvoir s'engager là-dessus pendant les 4 ans de son mandat au GIP. De plus, il évoque les difficultés à développer l'insémination congelée, car il précise venir de l'agriculture où la congélation d'insémination pour les taureaux se pratique aisément et constitue une réponse à la préservation de la race.*

*Mme LE BELLER interroge sur les causes de ces difficultés sur les chevaux de trait, car elle-même fait de l'élevage et fait appel à des inséminations congelées puisque les entiers ne sont pas dans le secteur, et précise qu'elle regrette devoir requérir au secteur privé pour les inséminations alors qu'il y avait un fort potentiel ici à un moment donné. Elle ne comprend pas pourquoi ce n'est pas possible pour les chevaux de trait ?*

*M. LE QUELLEC précise avoir à plusieurs reprises posé la question sans réelle réponse en retour.*

*Mme CORPART s'étonne également car cette pratique est réalisée sur les « selle français » et sur les poneys.*

*Mme LE BELLER confirme ce fait, les étalons n'étant pas toujours disponibles aux alentours, le recours à l'insémination congelée est la seule solution sinon il faudrait faire des kilomètres pour avoir « du frais ».*

*M. LE QUELLEC précise que c'est de la responsabilité du GIP d'essayer de « mettre de l'ordre dans tout ça » et de veiller au développement de ce mode de reproduction. Le GIP sensibilise le syndicat des éleveurs à mobiliser aussi les éleveurs sur cette problématique.*

*M. LE PRESIDENT informe qu'il s'agit d'une des problématiques qui justifie aussi la présence du conseil régional sur le site, il interpelle Mme CORPART, sur un autre élément d'information qui concerne, pour 2018, l'accueil du Congrès National des Chevaux Territoriaux à Hennebont.*

*Mme CORPART fait part de l'accueil de ce congrès, qui était organisé jusqu'à présent à Trouville mais la nouvelle équipe municipale élue en 2014 n'a pas souhaité continuer à accueillir cette grande manifestation. Dans ce cadre, se tiendra l'assemblée générale de la Fédération Nationale des Chevaux Territoriaux. C'est l'occasion de rassembler les élus, techniciens, professionnels, sur la question du cheval au travail dans les collectivités plus particulièrement. Le thème proposé cette année est la bienveillance du cheval au travail, mais aussi toutes les questions abordant l'utilisation du cheval et les techniques d'accompagnement qui peuvent favoriser une meilleure qualité de travail. C'est le réseau « Faire à Cheval » qui organise en partenariat avec la Ville d'Hennebont et le Syndicat Mixte cet événement sur le site.*

*M. LE PRESIDENT ajoute que seront proposées des démonstrations, des conférences, et l'objectif sera d'essayer de pérenniser cet événement sur Hennebont alors même que Trouville était le lieu de référence de ces échanges. C'est donc une bonne chose.*

*Mme CORPART ajoute qu'il s'agit d'un moment précieux d'échanges de bonnes pratiques, de rencontres. Une des raisons qui a motivé l'organisation de cet événement pour la première fois sur la région Bretagne, est certainement la volonté de valoriser le Plan cheval du Conseil Régional et peut-être d'essayer cette bonne pratique que peuvent être les appels à projets « chevaux territoriaux ». C'est un des enjeux.*

*M. LE QUELLEC confirme que les appels à projets sont porteurs de dynamique, le seul petit problème est de bénéficier des financements du Fonds Eperon qui sont de plus en plus difficiles à obtenir.*

*Mme CORPART précise que le Fonds Eperon participera financièrement à cette organisation sur le thème de la recherche d'innovation technique et la question de la bien-être.*

*M. LE QUELLEC indique qu'une rencontre sera organisée par l'IFCE en septembre prochain également sur le site d'Hennebont autour du thème de la médiation équine.*

*M. KERVARREC s'interroge, tout en respectant la décision de Trouville, sur les raisons de ne plus accueillir ce Congrès.*

*M. LE PRESIDENT répond que c'était une ville phare dans l'utilisation des chevaux territoriaux mais la nouvelle équipe municipale, élue en 2014, n'a pas le même point de vue sur le sujet.*

*Mme CORPART confirme qu'il y avait une forte synergie politique et des services, qui s'est déséquilibrée aux dernières élections.*

*M. LE QUELLEC atteste ce fait et précise que dès lors que la collectivité n'a plus cette fibre pour le cheval territorial, les projets déclinent, ceci est constaté dans les appels à projets.*

*M. LE PRESIDENT précise que sur la Ville d'Hennebont, le projet du cheval territorial est mené par Mme CORPART et le Directeur des services techniques pour qui cela a été une révélation alors qu'il n'avait aucune accointance avec le cheval. Aujourd'hui il est convaincu de l'intérêt qu'il représente, et peut-être qu'en matière de management dans les collectivités, la difficulté rencontrée est de faire travailler en transversalité des emplois de terrains des services techniques, culturels, CCAS. Ceci amène une vraie réflexion sur les modes de management. Il souligne également l'excellent travail d'accompagnement de l'association « Faire à cheval » auprès de la commune d'Hennebont.*

*M. BEAUMIER revient sur le point inscrit à l'ordre du jour concernant le projet de statuts remis ce soir, qui a déjà fait l'objet d'échanges. Il est noté sa validation par la Ville d'Hennebont et le Département, par contre celle des services de la Région n'est pas confirmée à ce jour. Il est important que cette validation ou d'éventuelles remarques soient formulées rapidement de manière à proposer les nouveaux statuts au vote du prochain comité syndical qui doit se réunir avant le 22 février.*

*Mme LE SAOUT précise que la modification des statuts est l'aboutissement des discussions préalables qui doivent être engagées, et dont le Président de la Région a fait référence dans son courrier adressé au syndicat, notamment sur la gouvernance, les compétences du futur Bureau, sur le projet stratégique.*

*M. BEAUMIER demande à Mme LE SAOUT, si dans l'état actuel des choses, elle a des remarques à formuler sur ce projet de statuts.*

*Mme LE SAOUT répond qu'elle le découvre mais juge d'ores et déjà important que le GIP soit représenté.*

*M. LE PRESIDENT propose de fixer dès maintenant la date du prochain comité syndical. La date du mardi 20 février 2018 à 17 h 00 est retenue.*